

COMMUNE D’HAUTOT-SUR-SEINE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

Présents :

Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Christiane SOUDE, Marc DEGRAVE, Roger JEAN, Catherine CARON-LANGLOIS, Corinne FOURNIER

Absents représentés :

Roger TOUZE donne pouvoir à Jean-Louis ROUSSEL

Christophe CERQUEIRA donne pouvoir à Catherine CARON-LANGLOIS

Rosine CAQUELARD donne pouvoir à Marc DEGRAVE

Secrétaire de séance : Alain LANGLOIS

La séance est ouverte à 18 heures

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 4 février 2021.
Adopté à l’unanimité.

- 2) Budget Principal : Le Compte Administratif.
Le Maire ne participe pas au vote et quitte l’assemblée comme il est d’usage. Le doyen, Roger Jean, préside la séance. Toutes les explications sont fournies au Conseil, il est fait état de l’aide apportée par les services de la Trésorerie.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2020 | | 2021 |
|---|----------------|-------------------|-------------------|
| | Prévisionnel | Réalisé | Prévisionnel |
| Charges à caractère générale | 99 000 | 98 995.09 | 97 612 |
| Charges de personnel | 161 500 | 161 440.07 | 173 100 |
| Atténuation de crédit | 22 850 | 21 135 | 21 419 |
| Autres charges de gestion | 58 650 | 48 335.34 | 42 575 |
| Charges financières | 300 | 268.11 | 140 |
| Charges exceptionnelles | 1 325 | 450 | 63 025 |
| Dépenses d’ordre | 115 875 | 115 875 | 64 450.15 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 490 500 | 378 399.25 | 461 181.15 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | |
| | 2020 | | 2021 |
| | Prévisionnel | Réalisé | Prévisionnel |
| Atténuation des charges | 2 500 | 64 479.96 | 1 500 |
| Produits des services | 20 100 | 15 241.33 | 16 483 |
| Impôts et taxes | 151 200 | 138 636 | 156 492 |
| Dotations et participations | 94 500 | 123 809.23 | 96 951 |
| Autres produits | 59 000 | 43 500.73 | 32 500 |
| Produits financiers | 1 319 | 1 732 | 1 300 |

| | | | |
|---|----------------|-------------------|-------------------|
| Produits exceptionnels | 881 | 0 | 450 |
| Excédent de fonctionnement reporté | 130 000 | | 155 505.15 |
| Total des recettes de fonctionnement | 459 000 | 387 399.25 | 461 181.15 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
| | 2020 | | 2021 |
| | Prévisionnel | Réalisé | Prévisionnel |
| Immobilisations incorporelles | | | 7 349.64 |
| Immobilisations corporelles | | 68 911.66 | 226 500 |
| Remboursement d'emprunt | | 3 319.48 | 4 500.51 |
| Immobilisations en cours | | 2 957.71 | |
| Solde d'exécution | | (-) 10 931.03 | 24 395.49 |
| Total des dépenses d'investissement | | 64 257.82 | 262 745.64 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | |
| | 2020 | | 2021 |
| | Prévisionnel | Réalisé | Prévisionnel |
| Subventions d'investissement | | 16 277.39 | 60 000 |
| Dotations, fonds divers et réserves | | 36 619.43 | 33 895.49 |
| Dépôts et cautionnements reçus | | | 900 |
| Cession immobilisations financières | | 4 486 | 4 500 |
| Opérations d'ordre | | 6 875 | 6 875 |
| Produits de cessions | | | 100 000 |
| Total des recettes de fonctionnement | | 64 257.82 | 262 745.64 |

Adopté à l'unanimité.

3) Budget Principal : Le Compte de Gestion.

Le Maire présente le Compte de Gestion qui a été réalisé par les services de la Trésorerie et qui est en adéquation avec notre compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

4) Budget Principal : Affectation du résultat.

La section de fonctionnement du compte administratif 2020 dégage un excédent brut de : 49 900.64 €. Il convient d'affecter cet excédent.

Le solde de la section d'investissement du compte administratif 2020 dégage un déficit de : 10 931.03 €.

Il est proposé d'affecter aux :

| | |
|-----------------|--------------|
| . Compte 1068 : | 24 395.49 € |
| . Compte 002 | 155 505.15 € |

Adopté à l'unanimité.

5) Budget Principal : Budget Primitif 2021.

Le Maire et l'adjoint aux finances expliquent chacun des chapitres du budget de fonctionnement et du budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement est de 461 181.15 euros

Le budget d'investissement est de 262 745.64

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Christophe CERQUEIRA à 18 h 50

6) Les subventions aux associations : Votées en Conseil Municipal le 3 septembre 2020, elles n'ont pas pu être payées par la Trésorerie. Cela s'explique du fait du vote tardif auquel il faut ajouter le changement de logiciel comptable et des erreurs imputables à la Trésorerie. Dès lors, il faut régler les subventions votées le 3 septembre 2020 et y ajouter les subventions pour l'année 2021 :

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| . Tennis Club Vaudésien | pas de demande cette année |
| . Sports et Loisirs Sahurs | 400 € |
| . Coopérative scolaire | 1 400 € |
| . Anciens combattants | 100 € |
| . Boucle solidaire | 100 € |

Deux conventions nous lient avec « Voix sur Seine » et « Le Quotidien ».

Pour la première la demande de subvention pour l'année 2021 est de 200 euros.
Pour la seconde la subvention est liée au nombre d'habitants soit environ 660 euros.

Adopté à l'unanimité.

Nous mettons de nouveau au vote les subventions 2020 :

| | |
|---|---------|
| . Tennis Club Vaudésien | 500 € |
| . Sports et Loisirs à Sahurs | 400 € |
| . Association Voix sur Seine | 400 € |
| . Coopérative scolaire Ecole Maurice Genevoix | 1 400 € |
| . Association des Anciens Combattants | 100 € |
| . Boucle solidaire | 100 € |
| . Epicerie sociale | 660 € |

Adopté à l'unanimité.

7) Vote des taux communaux :

Les différents taux communaux restent identiques, sauf le taux de la taxe foncière des propriétés bâties qui, dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales par l'Etat, prévoit que les communes bénéficient du transfert du taux du département. Cette délibération n'entraîne pas de hausse des taux pour les ménages.

| | |
|--------------------------------------|---------|
| - Taxe sur les propriétés Bâties | 47,81% |
| - Taxe sur les propriétés non Bâties | 59,06 % |

Adopté à l'unanimité.

8) Dotation TEOM

Le transfert de la part « dotation TEOM » de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les Attributions de Compensation dans le cadre de la procédure de révision libre des Attributions de Compensation (AC) devait faire l'objet d'une délibération. Le responsable des services fiscalité directe et études financières de la Métropole Rouen Normandie nous a informé par mail que la commune d'Hautot-sur-Seine n'était pas concernée par la dotation TEOM et qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur ce point.

9) Adhésion au service de médecine préventive

Conformément à l'article 11 du décret N° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale, le service de Médecine Préventive du Centre de Gestion se propose d'assurer l'ensemble des missions prévues dans le cadre de la législation en vigueur et notamment du décret susvisé.

La prestation globale du service de médecine préventive fait l'objet d'une tarification forfaitaire et s'organise sur la base d'un plan d'actions de prévention défini par le médecin, en concertation avec les représentants de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime pour une durée de quatre années.

Adopté à l'unanimité.

10) Adhésion au système d'alerte aux populations

À la suite des accidents industriels des années précédentes, la Métropole Rouen Normandie propose aux habitants de s'inscrire à ce service qui préviendra les personnes par SMS. Cette demande nécessite une délibération du Conseil Municipal. Le coût de ce service est de 0.04 euros par SMS envoyé. Cependant la Métropole Rouen Normandie ne facturera pas ce service aux petites communes.

Adopté à l'unanimité.

11) Adhésion au Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE COP21)

Il est proposé au Conseil Municipal une adhésion de principe à ce plan. Un groupe de travail est mis en place afin de déterminer les objectifs raisonnables pour la commune d'Hautot-sur-Seine. Ce groupe sera composé pour moitié d'élus et pour moitié d'habitants intéressés.

Adopté à l'unanimité.

12) Questions diverses :

- Cabane à livres : Catherine Caron Langlois, coordonnatrice du projet, a prévu une réunion du groupe de travail début mai.
- Bulletin municipal n°3 : Le bulletin municipal réalisé avec le soutien de nombreux élus paraîtra dans quelques jours, il sera distribué avant le 17 avril.
- Point COVID : Le Conseil Municipal remercie les bénévoles qui soutiennent les anciens dans les démarches et assurent le transport jusqu'aux lieux de vaccination.
- Cérémonies du 8 mai : Elles se dérouleront en petit comité au cimetière de Sahurs.
- Ecole Maurice Genevoix : Plusieurs devis sont attendus pour la réfection de la cour de l'école. Un projet de poulailler, demandé par les élèves, est à l'étude. Le renouvellement d'une partie du matériel informatique est toujours à l'étude.
- Archives communales : un spécialiste mandaté par le Centre de Gestion va intervenir pour effectuer un tri et du rangement dans le local proche de la salle Maurice Brunel. La mise en reliure des délibérations est en cours.
- Calendrier des animations communales : l'ensemble des projets est présenté au Conseil Municipal. L'inquiétude est grande sur le maintien des animations prévues en mai.
- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : La commune adhère au PNRBSN depuis le 8 mars 2013 et pour une période de 12 années. La cotisation actuelle est élevée : 3.50 euros par habitant. Monsieur le Maire constate le peu d'intervention sur notre commune et souhaite que les membres du Conseil soient vigilants et exigeants sur les actions que nous pourrions leur demander. Une réflexion sur la situation comptable est en cours.

- Mutualisation du matériel (outillage, machines, etc...) : Plusieurs situations sont présentées d'une part la mutualisation avec les communes voisines (Val-de-la-Haye, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville), cette mutualisation semble possible et repose sur la qualité des relations que nous entretenons avec nos partenaires et voisins. D'autre part dans le cadre de la Métropole, après étude, la mutualisation se révèle difficile à mettre en place, elle évoluerait vers un tarif préférentiel négocié auprès des grands loueurs professionnels avec une éventuelle prise en charge des frais d'assurance par la Métropole.
- Le point sur les travaux : Alain Langlois, 1^{er} adjoint en charge des travaux, rapporte l'avancement de ceux-ci. Des études ont été commandées pour la rénovation des deux logements vacants, les documents serviront de support pour demander des devis et des subventions. La réfection du parking de l'école est en cours. Une rencontre avec l'architecte, maître d'œuvre des travaux de rénovation de l'école pour le suivi de la garantie décennale est programmée dans les jours qui viennent.
- Aménagement du rond-point : les modifications du rond-point à la sortie de la rue de la Croix Blanche, initialement prévues en mai, sont repoussées aux premiers jours du mois d'août 2021.
- Panneau d'Informations : avec les évènements récents et la situation sanitaire, ce matériel devient de plus en plus nécessaire pour communiquer les informations rapidement à la population. Des premiers devis ont été sollicités pour une mise en place de ce panneau à un endroit stratégique de la commune.
- Commission culture de la Métropole : la conseillère déléguée à la culture, Catherine Caron Langlois, explique au Conseil qu'elle s'engage à suivre les sujets qui concernent vraiment notre secteur et qui sont adaptés aux réalités de notre commune.

La séance est levée à 20 h 10.

Alain LANGLOIS

Secrétaire de séance



Jean-Louis ROUSSEL

Le Maire

